

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE PARTINELLO**

**Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :**

**Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 31 mai 2018 concernant :**

**Monsieur Toussaint CARDI, époux de Madame Brigitte CECCALDI, demeurant à AJACCIO (20000), Résidence "Lantivy", 26, Boulevard Pascal Rossini, né à PARTINELLO (20147), le 16 décembre 1928 et décédé à AJACCIO (20000), le 12 février 2002.**

**Et Monsieur Mathieu Jean Antoine CARDI, époux de Madame Pauline Anne Marie Françoise CARDI, demeurant à AJACCIO (20000), 1 Cours Grandval, Diamant II, né à PARTINELLO (20150), le 15 décembre 1921 et décédé à AJACCIO (20000), le 19 janvier 2007.**

**De diverses parcelles de terre, sur la commune de PARTINELLO (20147), cadastrées : section A, n°231, lieudit SARRA, d'une surface de 00ha07a49ca, section A, n°232, lieudit SARRA d'une surface de 00ha28a45ca, section A n°247 lieudit MANDRIACCIA, d'une surface de 04ha10a20ca, section A n°248 lieudit MANDRIACCIA, d'une surface de 00ha16a95ca, section A n°249 lieudit MANDRIACCI, d'une surface de 00ha65a45ca, section AB n°41 lieudit PARTINELLO, d'une surface de 00ha00a27ca.**

**Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "*Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*"**

***Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.*"**

**Les oppositions seront reçues en l'Etude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.**

**Adresse mail de l'étude : [rombaldi@notaires.fr](mailto:rombaldi@notaires.fr)**